



Conseil d'Administration

Mercredi 8 Octobre 2025 – 10h

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 Juillet 2025**
- **Relevé de décisions**
 - Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'électricité 100% verte
 - Achat véhicule « Galibot »
 - Subvention ADEME
 - Séjours de répit pour les jeunes Ukrainiens
 - Départ de salariés en retraite
 - Pérennisation contrat animateur sportif au Pôle loisirs animation
- **Gestion financière**
 - 001.2025.10 Validation des nouveaux tarifs 2025
 - 002.2025.10 Remboursement des frais par la régie d'avances R364
 - 003.2025.10 Ouverture d'une ligne de trésorerie
 - Tableau atterrissage budgétaire
 - 005.2025.10 Admissions en non valeur
- **Gestion sociale**
 - 004.2025.10 Tableau d'avancement du personnel
- **Evènements et activités**
 - Rapport d'activités 2024
 - Bilan des activités de juillet et Août 2025 (loisirs, activités, accueil de loisirs)
 - Rapport de résidence de l'artiste
 - Tableaux de bord Ressources Humaines saison estivale (2023 à 2025)
- **Questions diverses**
- **Programmation de la prochaine date du conseil d'administration**
- **11h30 Visionnage du film « 50 ans du Parc d'Olhain »**
- **12h00 Vernissage de l'exposition « Les corons »**



Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration
Du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 2 Juillet 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)



Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Séverine GOSSELIN est désignée secrétaire de séance

II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 Avril 2025

Adopté à l'unanimité

III. Gestion financière

1- 001.2025.07 Portant sur le transfert de l'article 775 en section d'investissement sur l'exercice suivant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024,

Vu la nécessité de procéder au transfert des crédits figurant à l'article 775 (produits de cessions d'immobilisations) de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Considérant que ces produits de cession doivent être affectés au financement de dépenses d'investissement conformément à la réglementation comptable et budgétaire de la nomenclature M4.

Considérant l'intérêt pour l'établissement de reporter ce montant sur l'exercice suivant en section d'investissement, sur le compte 1064 "Excédents de fonctionnement capitalisés",

Le conseil d'administration autorise le transfert des crédits inscrits à l'article 775 (produits de cessions d'immobilisations), pour un montant de 1000 €, vers la section d'investissement de l'exercice suivant, et d'affecter ce montant au compte 1064 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et autorise le directeur général à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

2- 002.2025.07 Refacturation aux clients et usagers du prix réel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et de ses établissements

Vu les besoins exprimés par les clients et usagers concernant la mise à disposition ponctuelle de matériel ou la réalisation de prestations spécifiques.

Considérant que ces achats ou locations peuvent générer des dépenses exceptionnelles pour la structure,

Considérant la nécessité de garantir la neutralité financière de ces opérations pour le budget du Parc départemental d'Olhain,

Le conseil d'administration autorise le directeur général à refacturer aux clients et usagers concernés le montant réel des dépenses engagées pour l'achat ou la location de matériel et/ou pour la réalisation de prestations spécifiques, y compris les frais annexes éventuellement supportés par la structure et autorise le directeur général à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité



3- 003.2025.07 Remboursement des frais via la régie mixte de recettes et d'avances, Arrhes et encaissement occasionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant l'acte constitutif du 7 Mars 2025 portant création d'une régie mixte de recettes et d'avances, Arrhes et encaissement occasionnel pour le service comptable du Parc d'Olhain.

Vu l'accord signé avec les représentants du personnel relatif au Télétravail en date 22 Octobre 2024.

Considérant que la régie mixte permet de simplifier la gestion des dépenses courantes non récurrentes de faible montant,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de remboursement des frais engagés par les salariés pour le compte de la structure.

Ces remboursements peuvent porter sur :

Des achats de faible montant réalisés en espèces, par cartes bancaire, par virement et/ou par chèque personnel pour un montant maximum de 300 € TTC.

Des frais occasionnés par le télétravail (frais de connexion internet, petit équipement de bureau, consommables, etc.) dans le respect de l'accord signé avec les représentants du personnel en date du 22 Octobre 2024

Les remboursements ne seront effectués que sur présentation de pièces justificatives originales (factures, tickets de caisse, notes de frais détaillées) accompagnées, le cas échéant, d'un ordre de mission ou d'une autorisation préalable.

Le conseil d'administration autorise le remboursement des frais engagés par les salariés ou les intervenants pour le compte du Parc départemental d'Olhain via la régie mixte.

Adopté à l'unanimité

4- 004.2025.07 Validation des tarifs 2025

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 Octobre 2012 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire du 22 Novembre 2024 ;

Vu les nouveaux tarifs applicables au 1er Février 2025.

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Les nouveaux tarifs applicables au 02 Juillet 2025.

Le Conseil d'Administration procède à la validation des tarifs.

Adopté à l'unanimité

IV. Gestion sociale

5- 005.2025.07 Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents.

Adopté à l'unanimité



6- 006.2025.07 Ressources Humaines (reclassement personnel)

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé au reclassement du personnel, tel que présenté dans le document

Adopté à l'unanimité

V. Evènements et activités

Présentation du programme évènementiel d'Août à Octobre 2025 et l'ensemble des animations ACM Juillet Août 2025.

VI. Questions diverses

Projection sur les résultats économiques de 2025 (présentation tableaux de bord prévisionnels) comparatif 2024-2025.

Le directeur général présente une projection financière au regard du résultat envisagé pour 2025 en termes d'exploitation.

Les éléments transmis font apparaître clairement que le résultat sera négatif (estimation - 400 000€).

En termes de Recettes :

La baisse significative des recettes s'explique notamment par la baisse de la contribution du Conseil Départemental du Pas-De-Calais de 150 000€ et une perte du chiffre d'affaires de 350 000€ du fait de l'arrêt du dispositif du SNU (service national universel).

De plus, la clientèle de groupe du parc (établissements scolaires, associations sportives et culturelles) est, elle aussi impactée par la baisse des contributions publiques, ce qui par effet « rebond » se traduit par une baisse significative des réservations de séjours, stages et séminaires.

En termes de Dépenses :

Le recrutement est en diminution notamment sur les contrats à durée déterminée et contrats d'apprentissage avec comme objectif, une baisse de la masse salariale.

Les nombreux échanges du conseil d'administration ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

Quelle évolution du modèle économique actuel ?

- (Mission de service public, développement économique, cible de clientèle)

Quelle organisation fonctionnelle ?

- (Date d'ouverture, horaire d'ouverture, fermeture des équipements...)

Quelle gouvernance ?

- (Introduction de nouveaux acteurs publics dans l'organe de gestion)

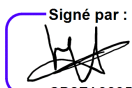


Quel projet d'avenir mobilisateur ?

- (En termes de mobilité et accessibilité : URBANLOOP)
- (En termes de développement durable : Projet photovoltaïque)

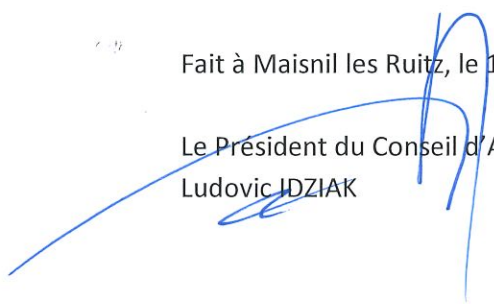
Plus largement, a été évoqué la volonté du Conseil d'Administration, d'échanger de façon plus récurrente sur les différentes projections à court et moyen termes (en termes d'exploitation et d'investissement), au sein de l'instance, dans une perspective d'anticipation et de perspective.

Le secrétaire de séance
Séverine GOSSELIN

Signé par :

CB2FA9895034405...

Fait à Maisnil les Ruitz, le 11 Août 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK



Relevé de décision

Relevé de décision n° 1 :

Commande publique

Nous avons fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner le Parc d'Olhain dans la préparation, le lancement et le suivi d'un marché public d'électricité 100% verte. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique en cohérence avec les engagements environnementaux du Parc.

La société ERESE (Energie réseaux environnement) a été retenue pour nous accompagner pour un montant de 4 600 euros HT.

Relevé de décision n° 2 :

Achat de véhicule électrique fabriquée à Ruitz

Achat d'un véhicule électrique destiné à l'établissement, le véhicule de marque « Le Galibot » a été conçu et assemblé dans la zone industrielle de Ruitz.

Dans une logique de mobilité durable et de soutien à la production locale, le Parc s'inscrit pleinement dans une démarche d'ancrage territorial et de réduction de l'empreinte carbone.

L'achat a été réalisé par un financement à hauteur de 393€HT mensuel sur une durée de 60 mois.

Relevé de décision n° 3 :

Installation d'abris Vélos

Le Parc d'Olhain a déposé une demande de subvention auprès de l'ADEME, pour un montant de 10 000 euros. Cette subvention vise à financer une partie l'installation de trois abris vélo sur le site : 24 445,72 euros HT, en lien avec l'accompagnement technique de l'ADEME. Cette opération s'inscrit dans notre volonté de promouvoir des modes de déplacement doux et durables pour les clients-usagers et le personnel du Parc d'Olhain.

Relevé de décision n° 4

Séjour Jeunes Ukrainiens

Depuis le début du conflit en Ukraine, de nombreux jeunes réfugiés vivent des situations de grande instabilité, marquées par l'exil, la précarité, le stress post-traumatique et la difficulté d'intégration. Si des dispositifs d'accompagnement administratif et scolaire sont en place, peu d'espaces sont pensés pour le répit, la reconstruction, la socialisation et le droit à la jeunesse. C'est dans ce cadre que la ligue Hauts-de-France d'athlétisme, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais et le Parc départemental d'Olhain, proposent la mise en œuvre d'un séjour de 10 jours, en direction de 100 jeunes ukrainiens âgés de 12 à 17 ans accompagnés de 10 adultes.

Dates : du 14 au 24 octobre 2025. Lieu : Parc Départemental d'Olhain.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la DREETS et du SGAR Hauts-de-France pour un montant total de 60 000 Euros.

Relevé de décision n° 5 :

Départ en Retraite

Monsieur Alain DUFLOS superviseur du service administration des ventes partira en retraite à compter du 1er avril 2026. À cette occasion, le Parc d'Olhain a décidé de mettre en place une nouvelle organisation visant à éviter un remplacement strict poste pour poste.

Dans cette logique, il est privilégié une mobilité interne, afin de valoriser les compétences existantes au sein du Parc. Ce poste d'administration des ventes sera ouvert à compter du 1^{er} Janvier 2026. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'adaptation et d'optimisation des ressources humaines pour répondre aux besoins actuels et futurs du Parc.

Relevé de décision n° 6 :

Emploi Pérenne

Le poste d'éducateur sportif du Parc, déjà ouvert et ayant fait l'objet de plusieurs remplacements à la suite de la disparition brutale de notre collègue, sera désormais stabilisé.

À compter du 1er novembre 2025, ce poste devient pérenne et nous procéderons à un recrutement pour un contrat à durée indéterminée (CDI).

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 8 Octobre 2025

OBJET : Délibération 001.2025.10 Validation des nouveaux tarifs 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 8 Octobre 2025 à 10h dans la salle des dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Christophe CAYET, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 8 Octobre 2025

Délibération 001.2025.10
Validation des nouveaux tarifs 2025

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 Octobre 2012 ;

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Les nouveaux tarifs pour l'année 2025.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration procède à la validation des tarifs.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 8 Octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

08 OCT. 2025
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prestation de service

Vente de bois de chauffage le m3	17,60 €
----------------------------------	---------

Golf

Balles TITLEST PRO V1 lot de 3	18,00 €
Balles TITLEST PRO V1 lot de 12	40,00 €
Balles VELOCITY lot de 12	65,00 €

Activités ponctuelles pour les familles

Séance famille encadrée	4,00 €
Expérience famille encadrée	10,00 €

Tarif négocié dans le cadre de l'accueil PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse)

Tarif PJJ (Pdj + Déjeuner + Diner)	27,10 €
------------------------------------	---------

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 8 Octobre 2025

OBJET : Délibération 002.2025.10 Remboursement des frais par la régie d'avances R364

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 8 Octobre 2025 à 10h dans la salle des dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Christophe CAYET, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 002-2025-10
Remboursement des frais par la Régie d'avances R364

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Annule et remplace la délibération 005.2025.07 du 2 Juillet 2025

Vu l'accord signé avec les représentants du personnel relatif au Télétravail en date 22 Octobre 2024.

Considérant que la régie d'avances permet de simplifier la gestion des dépenses courantes non récurrentes de faible montant.

Considérant la nécessité de fixer les modalités de remboursement des frais engagés par les salariés pour le compte de la structure.

Ces remboursements peuvent porter sur :

- Des achats de faible montant réalisés en espèces, par cartes bancaire, par virement et/ou par chèque personnel pour un montant maximum de 300 € TTC.
- Des frais occasionnés par le télétravail (frais de connexion internet, petit équipement de bureau, consommables, etc.) dans le respect de l'accord signé avec les représentants du personnel en date du 22 Octobre 2024

Les remboursements ne seront effectués que sur présentation de pièces justificatives originales (factures, tickets de caisse, notes de frais détaillées) accompagnées, le cas échéant, d'un ordre de mission ou d'une autorisation préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc autorise le remboursement des frais engagés par les salariés ou les intervenants pour le compte du Parc départemental d'Olhain la régie d'avances.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 8 Octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

08 OCT. 2025

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 8 Octobre 2025

OBJET : Délibération 003.2025.10 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 8 Octobre 2025 à 10h dans la salle des dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Christophe CAYET, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 8 Octobre 2025

Délibération 003-2025-10
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

Afin de mobiliser des fonds rapidement pour honorer les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour respecter les délais de paiement et au vu de notre activité saisonnière, il est proposé de reconduire auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ». Celle-ci permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds selon les besoins et lorsqu'il le souhaite.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposées par le Crédit Agricole :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Montant | 1 000 000 € |
| - Durée | 1 an |
| - Taux intérêt applicable | Euribor 3 mois +1. 15 |
| - Frais de dossier | 1 000 € |

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration approuve l'ouverture de la ligne de 1 000 000 € de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord-de-France

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 8 Octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

08 OCT. 2025

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 8 Octobre 2025

OBJET : Délibération 004.2025.10 Tableau d'avancement du personnel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 8 Octobre 2025 à 10h dans la salle des dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Christophe CAYET, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 004-2025-10
Tableau d'avancement du personnel

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le chapitre II, article 18 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Après avoir entendu les observations du Directeur Général concernant le personnel inscrit au tableau d'avancement, le Conseil d'Administration prend les décisions consignées ci-dessous :

➤ Est promu, à l'échelon désigné ci-après, avec effet :

DIRECTION POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Rédacteur Principal 2^{ème} classe 8^{ème} Echelon au 01/09/2025 ind.brut 528 ind.maj 457
Rédacteur Principal 2^{ème} classe 7^{ème} Echelon au 01/09/2025 ind.brut 506 ind.maj 441
Rédacteur Principal 2^{ème} classe 6^{ème} Echelon au 01/09/2025 ind.brut 480 ind.maj 421

DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Adjoint technique 7^{ème} Echelon au 01/08/2025 ind.brut 381 ind.maj 372
Adjoint technique 3^{ème} Echelon au 01/10/2025 ind.brut 370 ind.maj 368
Technicien 6^{ème} Echelon au 01/08/2025 ind.brut 431 ind.maj 386
Adjoint technique 7^{ème} Echelon au 08/04/2025 ind.brut 381 ind.maj 372
Adjoint technique 3^{ème} Echelon au 01/10/2025 ind.brut 370 ind.maj 368
Adjoint technique 6^{ème} Echelon au 15/08/2025 ind.brut 378 ind.maj 371

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 8 Octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

08 OCT. 2025

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

TABLEAU DES EFFECTIFS CDI AU 8 OCTOBRE 2025

GRADE		Ancienneté dans l'échelon	EMPLOI	Possibilité d'avancement			Temps de travail		EMPLOIS	
				DATE	Délib 08/10/2025		Hebdomadaire		POURVUS	NON POURVUS
					oui	non				
DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ET ESPACES VERTS										
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/06/2025	TECHN. LOGISTIQUE ET SECURITE	01/06/2028				21 h	X		
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/10/2023	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	01/10/2026				35 h	X		
ADJOINT TECHN PRINC 1 CLASSE	01/06/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026				35 h	X		
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/01/2024	AGENT LOGE SECUR. MAINTENANCE	01/01/2026				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/11/2025				35 h	X		
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/06/2023	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026				35 h	X		
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/05/2025	AGENT D'ENTRETIEN	01/05/2028				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	22/02/2024	AGENT D'ENTRETIEN	22/02/2027				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	15/04/2024	AGENT D'ENTRETIEN	15/04/2027				35 h	X		
DIRECTION POLE ADMINISTRATIF FINANCIER										
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2022	ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES	01/09/2025	x			35 h	X		
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2023	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2025	x			35 h	X		
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2023	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2025	x			35 h	X		
DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL COMMERCIALISATION COMMUNICATION ACCUEIL										
CONSEILLERS PRINC.A.P.S.	01/07/2024	MANAGER POLE LOISIRS	01/07/2026				35 h	X		
EDUC.PRINC.1 CLASSE DES A.P.S.	01/09/2022	SUPERVISEUR ANIMATION	01/07/2026				35 h	X		
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/10/2024	OPERATEUR	01/10/2027				35 h	X		
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATEUR	01/11/2026				35 h	X		
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATRICE	01/11/2026				35 h	X		
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/04/2025	OPERATRICE	01/04/2027				35 h	X		
EDUCAT TERRITORIALE DES A.P.S.	01/01/2024	ENSEIGNANT GOLF	Fin de grade				35 h	X		
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CLASSE	01/09/2021	SUPERVISEUR RESERVATION	Fin de grade				35 h	X		
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/11/2024	CHARGEE DE CLIENTELE	01/11/2027				35 h	X		
REDACTEUR	06/03/2023	ASSISTANTE RESERVATION	06/03/2026				35 h	X		
REDACTEUR	01/02/2024	SUPERVISEUR RECEPTION ACCUEIL	01/02/2026				35 h	X		
REDACTEUR	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL/REFERENTE GOLF	01/11/2026				35 h	X		
ADJOINT ADMINISTRATIF	01/10/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/10/2026				35 h	X		
ADJOINT ADMINISTRATIF	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/11/2025				35 h	X		
DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN DES LOCAUX										
TECHNICIEN	01/07/2024	SUPERVISEUR BAR	01/07/2026				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2023	AGENT BAR RESTAURATION	01/09/2027		x		35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/08/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/08/2025		x		28 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/11/2025				20 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/10/2025		x		35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	28/02/2025	AGENT BAR RESTAURATION	28/02/2026				35 h	X		
TECHNICIEN	01/08/2023	SUPERVISEUR ENTRETIEN	01/08/2025		x		35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/02/2025	AGENT ENTRETIEN	01/02/2028				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	08/04/2024	AGENT ENTRETIEN	08/04/2025		x		35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/07/2025	AGENT ENTRETIEN	01/07/2026				28 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2024	AGENT ENTRETIEN	01/10/2025		x		35 h	X		
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/09/2023	SUPERVISEUR ECONOMAT	01/09/2026				35 h	X		
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/01/2024	CHEF DE BRIGADE	01/01/2027				35 h	X		
ADJOINT TECHN.PRINC.2CLASSE	01/08/2023	SECOND DE CUISINE	01/08/2027				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2024	CUISINIERE	01/09/2027				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	15/08/2024	COMMIS DE CUISINE	15/08/2025		x		35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	04/03/2025	COMMIS DE CUISINE	04/03/2028				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT ENTRETIEN PLONGE	01/11/2025				35 h	X		
ADJOINT TECHNIQUE	17/10/2024	AGENT ENTRETIEN PLONGE	17/10/2025				35 h	X		
ENCADREMENT										
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	01/11/2024	DIRECTION GENERALE	01/11/2025				Forfait	X		
ATTACHE PRINCIPAL	01/04/2024	DIRECTION POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Fin de grade				Forfait	X		
ATTACHE PRINCIPAL	01/11/2023	DIRECTION POLE COMMUNICATION	01/11/2026				35h	X		
CONSEILLER TERRITORIAL DES A.P.S.	01/07/2024	DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL	01/07/2026				Forfait	X		
INGENIEUR	01/09/2023	DIRECTION RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN	Fin de grade				Forfait	X		
INGENIEUR PRINCIPAL	01/11/2024	DIRECTION POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	Fin de grade				Forfait	X		
				9	0				51	

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 8 Octobre 2025

OBJET : Délibération 005.2025.10 Produits irrécouvrables, admissions en non-valeur

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 8 Octobre 2025 à 10h dans la salle des dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Christophe CAYET, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 005-2025-10
Produits irrécouvrables, admissions en non-valeur

Dans le cadre de nos activités, Le Parc d'Olhain a perçu des chèques déjeuner EDENRED de la part de nos clients.

Depuis 2021, certains sont arrivés à expiration et n'ont pas pu être remboursés. Malgré les démarches entreprises, ces chèques ne peuvent désormais plus faire l'objet d'un recouvrement.

Le détail des sommes concernées est le suivant :

- Chèques déjeuner EDENRED : 305,85 €

Ces sommes sont considérées comme irrécouvrables. L'admission en non-valeur est demandée par Madame le comptable public de Bruay-la-Buissière.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration se prononce pour l'admission en non-valeur et l'enregistrement comptable à l'article 658 « Charges diverses de gestion courante » pour un montant total de 305,85 €.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz,
Le 08 Octobre 2025,

Le Président du Conseil d'Administration,

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le Président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve

62620 MAISNIL LES RUITZ

Tél : 03.21.27.91.79

Siret : 784 0000 85 00034

08 OCT 2025

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve

62620 MAISNIL LES RUITZ

Tél : 03.21.27.91.79

Siret : 784 0000 85 00034